



## Audience bilatérale DPJJ/RH : le néant

Montreuil, le 2 octobre 2023

### CJPM

Si la DPJJ annonce une refonte des cahiers des charges des structures de la PJJ en conformité avec les évolutions imposées par le CJPM, rien n'est encore en cours sur la réévaluation des normes pour le moment, alors même que la DPJJ évoque cette réflexion depuis presque un an. **La CGT PJJ** a exprimé sa colère quant à cette inertie de l'administration centrale. De nombreuses équipes sont en souffrance. **La CGT PJJ** a revendiqué un accord de méthode avec un calendrier de travail précis. La directrice de la PJJ a indiqué qu'il était nécessaire de modifier les organisations et les pratiques de travail. Ce verbiage n'est pas pour rassurer notre OS au regard des orientations que prend notre administration centrale.

### BUDGET 2024

Les annonces du Garde des Sceaux pour le budget 2024 démontrent une fois de plus que la PJJ demeure la grande oubliée de ce ministère. **La CGT PJJ** s'indigne et se questionne sur ce que défend réellement l'administration centrale pour ses agents.

Seulement 92 créations de poste, essentiellement des CT placement et des correspondants insertion.

S'agissant de la revalorisation du forfait promotion de grade pour les années antérieures à 2022, la DPJJ indique que c'est en cours d'arbitrage mais avec une application uniquement à compter de janvier 2023. Pour **la CGT PJJ**, l'attentisme de la DPJJ est scandaleux, alors même que le cabinet du Garde des Sceaux a donné son accord et que notre OS porte cette revendication depuis 2 ans maintenant.

S'agissant de la prime pouvoir d'achat, **la CGT PJJ** a demandé des précisions sur le calcul des salaires pris en compte. Selon l'administration centrale, environ 70% des agents la toucheraient mais cela reste à vérifier.

L'administration centrale annonce la suppression du forfait mobilité descendante en cas de mobilité d'un hébergement en milieu ouvert par exemple.

**La CGT PJJ** a dénoncé l'opacité et les disparités sur le versement du CIA ainsi que la proratisation du montant en fonction du temps de travail pour les corps communs. Aucun bilan national ne sera présenté cette année.

**La CGT PJJ** a dénoncé le fait que les OS ne soient plus associées au travail de réévaluation indemnitaire. La DPJJ considère qu'elle n'y voit pas de plus-value.

S'agissant de la filière administrative, la DPJJ annonce qu'elle défend une revalorisation d'IFSE équivalente à 49 points d'indice pour les personnels au contact du public. Si cela rejoint une partie de la revendication de **la CGT PJJ**, il est regrettable que cette demande ne soit pas faite pour l'ensemble de la filière administrative mais aussi pour les autres oubliés du Ségur.



Montreuil, le 2 octobre 2023

## Les revendications budgétaires portées par la CGT PJJ :

- Revalorisation de 10% des grilles indiciaires de tous les corps spécifiques et communs de la PJJ
- Transformation du CIA en 13ème mois comptant pour les pensions de retraite
- Revalorisation des montants des primes (séjours et camps) et des indemnités (nuit, dimanche et jour férié)
- Alignement de tous les forfaits promotion de grade sur les montants revalorisés
- Revalorisation du montant des astreintes avec une requalification du temps d'astreinte en temps de travail effectif et application de repos compensateurs
- Création d'un forfait promotion de corps comme à la pénitentiaire
- Majoration des heures supplémentaires comme appliquée dans le secteur privé

## VEHICULES ADMINISTRATIFS

Si l'écologie semble assez éloignée des préoccupations politiques de la DPJJ pour le moment, la CGT PJJ a tout de même alerté sur le déploiement des VA électriques. L'utilisation de ces véhicules doit être appréciée en fonction de la réalité des territoires mais aussi au regard de la faisabilité liée à la disposition des locaux. La directrice de la PJJ a signalé qu'elle sera attentive à ce point.

## DIALOGUE SOCIAL

Notre organisation a rappelé à la DPJJ la nécessité de faire respecter le règlement intérieur du CSA PJJ adopté conjointement. La DPJJ s'est engagée à y être attentive en tant que présidente de l'instance.

La CGT PJJ a insisté sur l'urgence, 10 mois après les élections professionnelles, à mettre en place les contingents des élus pour un dialogue social de qualité, mais aussi sur la nécessité qu'il y aura à compenser les absences afin de ne pas impacter la continuité des missions dans les services. La CGT PJJ a revendiqué l'application rétroactive des contingents non pris en 2023.

S'agissant de l'allègement de la charge de travail des élus, la DPJJ va faire le point avec les DIR.



Montreuil, le 2 octobre 2023

## POINTS RH

Suite à de nombreuses confusions sur les terrains, **la CGT PJJ** a demandé une clarification entre astreinte et permanence. L'AC a confirmé qu'il n'y avait aucune impossibilité à payer plusieurs astreintes sur le même service, notamment pour les UEAT et SEAT.

**La CGT PJJ** a demandé à participer au fléchage des postes des postes techniques en B et A qui vont être créés à la PJJ.

S'agissant du bilan des mobilités, **la CGT PJJ** a dénoncé la pauvreté du document transmis par la DPJJ. Cette dernière a sollicité nos retours. A notre demande, l'administration centrale réaffirme que les mobilités internes sont toujours possibles entre les unités d'un même service relevant de la même adresse administrative.

**La CGT PJJ** a demandé une clarification de la procédure pour se déclarer en grève au regard des disparités mais surtout des dérives de certains cadres.

Par rapport à la prise en charge de la prévoyance par l'employeur, la DPJJ indique que les négociations n'ont pas encore été déclinées dans les ministères pour le moment.

**La CGT PJJ** demande des garanties pour les CSE détachés dans le corps des CADEC, en cas de retour à des fonctions éducatives. De même, notre OS a sollicité les correspondances de détachements en dehors de la PJJ. L'AC indique qu'à ce jour, elle ne bloque plus les détachements sauf en cas de nécessité de service.

**La CGT PJJ** a demandé les critères applicables aux congés supplémentaires prévus pour déplacements. La DPJJ s'est engagée à apporter des précisions.

**La CGT PJJ** a dénoncé l'insuffisance de respect des droits des agents en cas de poursuites disciplinaires ainsi que le fait que tout semble joué d'avance. L'AC s'inscrit en faux par rapport à ces constats.

**La CGT PJJ** a demandé une clarification du régime horaire appliquée lorsque les agents sont amenés à faire des déplacements nécessitant de dormir sur place.

**La CGT PJJ** a sollicité un bilan de l'application des ruptures conventionnelles.

Notre organisation syndicale a alerté l'administration centrale sur les difficultés liées à l'utilisation de CHORUS DT

S'agissant des jeux olympiques et paralympiques, **la CGT PJJ** a encouragé l'administration à solliciter des moyens RH supplémentaires puisque des budgets semblent prévus à cet effet. Notre OS a aussi alerté la DPJJ sur les éventuelles discriminations de nos usagers face à la pression politique.